



Commune de Coppet  
Grand-Rue 65  
1296 Coppet

# TRI DES DECHETS



## A tous les habitants de la commune de Coppet

Dans le but d'apporter un complément d'information aux documents qui vous ont été adressés en décembre dernier, nous vous remettons ci-après quelques **exemples de déchets qui doivent être éliminés avec les ordures ménagères (sacs taxés)** :



### Briques de jus de fruit (ou de lait)

Il n'y a pas que du carton dans ce genre d'emballage, mais aussi des couches de plastique, de cire et parfois d'aluminium. En conséquence, il ne faut pas les mettre au vieux papier.



### Textiles souillés

Les textiles, les vêtements et les chaussures en bon état peuvent être déposés dans des containers de récupération. Ils seront ensuite retriés (généralement par des associations) et pourront resservir. Mais s'ils sont usés ou souillés, leur place est dans la poubelle.



### Sacs d'aspirateur

Pour éviter de diffuser de la poussière dans la pièce au moment du changement de sac, bien refermer le trou avec la languette de carton prévue à cet effet. On peut aussi y ajouter un morceau de ruban adhésif.



### Déchets composites

Lorsque plusieurs matériaux sont étroitement mêlés pour constituer un objet, on dit que c'est un « déchet composite ». Ce mélange empêche pour l'instant leur recyclage.



### Litière pour chat

Surtout pas dans les WC : les grains se déposent dans les canalisations et les bouchent. La plupart des installations de compostage préfèrent ne pas les avoir non plus, pour des raisons techniques.



### Papiers et cartons souillés

S'ils sont propres, tous les papiers et cartons d'emballage peuvent être récupérés avec le vieux papier. Sauf les emballages de produits congelés, car ils sont recouverts d'un produit qui les rend imperméables à l'eau (paraffine). Ils ne peuvent donc pas être hydratés pour former de la pâte à papier.



### Ampoules ordinaires

Composées de métaux et de verre, elles peuvent aller sans problème à la poubelle, contrairement aux ampoules fluocompactes, aux tubes luminescents et aux leds qui contiennent de l'électronique, des gaz et des poudres fluorescentes toxiques.

Par ailleurs, et bien que ces déchets ne soient pas recyclables, les communes de Coppet et Founex ont décidé de mettre à votre disposition, à la déchetterie, une benne à plastique où vous pourrez déposer tous les plastiques sans exception (plastique dur, bouteilles de vinaigre et d'huile, gobelets de yoghurt, sacs en plastique, plastique d'emballage, etc.).

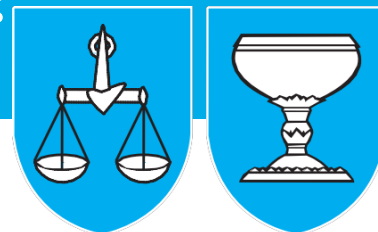
En outre, nous autoriserons également le dépôt des déchets organiques de ménage, mais uniquement les épluchures de légumes et fruits crus. Ces déchets devront être déposés dans la benne à gazon. Les plats cuisinés, la viande, le pain, le marc de café, les coquilles d'œufs ne sont toutefois pas admis. Merci de bien vouloir cependant vous conformer aux directives, sur place, de notre surveillant.

Finalement, pour les autres déchets, nous vous remercions de vous référer aux directives de la déchetterie, que vous trouverez au dos de la présente.

La Municipalité

# QUE FAIRE DE VOS DÉCHETS ?

## Directives 2013



A CONSERVER • COMMUNES DE FOUNEX ET COPPET

### DÉCHETS DEVANT ÊTRE DÉPOSÉS À LA DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

#### Horaires d'ouverture - Founex, Ch. de l'Épinette

<b>Horaires d'hiver</b>	<b>lundi au vendredi</b>	09h00 – 11h45 13h30 – 17h30
	<b>samedi</b>	09h00 – 17h00
<b>Horaires d'été</b>	<b>lundi au vendredi</b>	09h00 – 11h45 13h30 – 18h30
	<b>samedi</b>	09h00 – 18h00

La déchetterie est réservée exclusivement aux habitants des communes de Founex et Coppet, son accès est contrôlé par carte magnétique.

Il appartient à chacun de déposer ses déchets directement dans les bennes. Les déchets d'activités professionnelles ne sont pas admis.

En cas de doute, consultez le surveillant.

	<b>Déchets compostables</b>	Branches, gazons, feuilles mortes et déchets ménagers compostables (fruits et légumes crus). Pas de plats cuisinés, ni viande, œufs, pain, etc.
	<b>Verre</b>	Les bouteilles et autres objets en verre sont récupérés par teintes séparées sans bouchons ni capsules. La porcelaine, les miroirs et les vitres sont à déposer dans le container des inertes.
	<b>Papiers Cartons</b>	Tous les cartons vidés de leur contenu.
	<b>Plastiques</b>	Tous les plastiques sont acceptés (sachets, gobelets, emballages, bouteilles non-PET, etc.)
	<b>Huiles</b>	Les huiles minérales et végétales sont collectées dans des fûts séparés.
	<b>PET</b>	Ne sont admis que les emballages portant le sigle « PET recycling »
	<b>Métaux</b>	Tous les déchets métalliques ménagers.
	<b>Aluminium Fer blanc</b>	Boîtes de conserves et de boissons, ustensiles de cuisine, etc. de cuisine, etc. <i>Attention : les emballages doublés de plastique ou de papier ne sont pas admis et doivent être jetés aux ordures ménagères (beurre, cigarettes, sachets, etc.)</i>
	<b>Bois</b>	Bois non traité
	<b>Déchets Encombrants</b>	Meubles, emballages et appareils non électriques ainsi que les plastiques de plus de 60cm. Ces déchets peuvent également être acheminés par l'hippomobile.
	<b>Matériel informatique, appareils et électroménager</b>	Ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, scanners, machines à laver, cuisinières, aspirateurs, micro-ondes, etc. sont acceptés mais à apporter en priorité dans les magasins.
	<b>Déchets ménagers spéciaux</b>	Piles au mercure, piles alcalines, thermomètres, peinture et vernis, tubes néon, ampoules économiques, acides et bases, colles et résines, produits de traitement, essence et solvants. <i>Attention : les batteries de véhicules sont à rapporter en priorité dans les points de vente.</i>
	<b>Autres déchets</b>	Habits, capsules à café Nespresso, matériaux pierreux et terreux de jardin.

### IMPORTANT

Nous avons besoin de la participation de chacun pour trier les déchets et les acheminer au bon endroit. La nature et les finances communales se porteront mieux si vous suivez nos consignes.

### NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

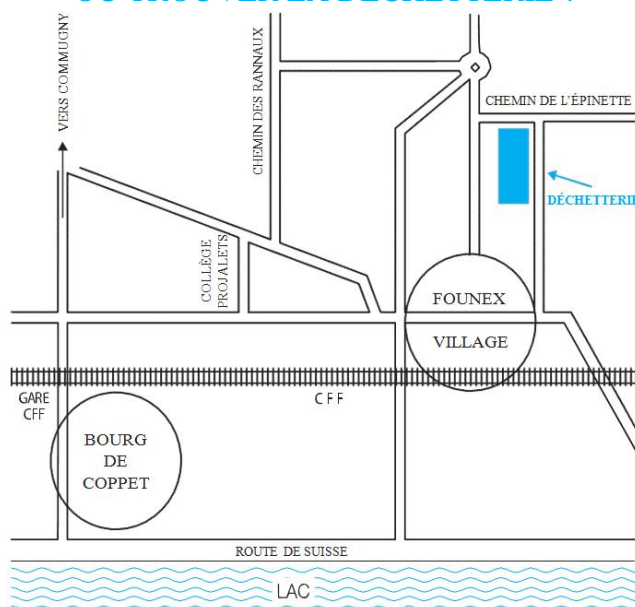
Feu .....	118
Greffe communal Coppet.....	022 960 87 00
Greffe communal Founex .....	022 960 88 88
Centre des toxiques (Zurich) .....	145
SADEC centre d'information régional .....	022 362 89 09

### DÉCHETS NON ADMIS

<b>Véhicules hors d'usage</b>	Les véhicules automobiles hors d'usage et autres déchets métalliques encombrants doivent être acheminés à un centre compétent.
<b>Médicaments</b>	Ils doivent être rapportés en priorité dans les officines.
<b>Déchets carnés et cadavres d'animaux</b>	Il est interdit de les enfouir, ils doivent être déposés dans un conteneur spécialement réfrigéré, accessible en permanence, qui se trouve à la station d'épuration de l'Asse, à Nyon

Les sacs poubelles d'ordures ménagères devront être collectés dans un conteneur standardisé.

### OÙ TROUVER LA DÉCHETTERIE ?



tournez svp

La quantité de déchets est limitée à  
**2 m<sup>3</sup> par jour et par ménage**